



DÉCISION
Décision concernant l'octroi d'un mandat
spécial à Monsieur Vincent LEONIE

N° 26683

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L521-2
L521-10, L521-4 et L521-16,
Vu la délibération n°12 du conseil communautaire du 27 avril 2025 relative à la délégation
du conseil communautaire au Président pour accorder des mandats spéciaux aux élus
communaux,
Vu le décret n°2006-756 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de
réglement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils
de l'Etat,
CONSIDÉRANT que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les
membres du Président, Vice-Présidents et conseillers communautaires doivent être en
remboursement des frais que nécessite l'exercice des mandats spéciaux,
CONSIDÉRANT que le déplacement de Monsieur Vincent LEONIE n°16621 nécessite
l'octroi d'un mandat spécial dans les conditions définies par la délibération susvisée

D É C I D E

Article 1 : De confier le caractère de mandat spécial au déplacement de Monsieur
Vincent LEONIE pour assister à une formation d'élus n°653 (PS) du 20 au
22 mai 2025.

Article 2 : D'autoriser à l' élu concerné le remboursement des frais réellement
occasionnés pour l'exercice du mandat spécial sur présentation de l'intégralité des
justificatifs de dépenses exposés.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal
administratif de Limoges dans le délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 4 : Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier sont chargés
chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Limoges,

Signé électroniquement le 15/05/2025

Publié le jeudi 15 mai 2025
Accusé réception. Révision de l'acte
qui est devenu définitif le 15 mai 2025, à 10h00
Monsieur Vincent LEONIE



DÉCISION

Décision concernant l'octroi d'un mandat spécial à Monsieur Vincent LEONIE

1 DOCUMENT - Publié le 15 Mai 2025



26683.pdf
(.pdf, 369,3 Ko)



TÉLÉCHARGER